



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Numéro
d'enregistrement :

Références :

Vos références :

Lille, le

25 AOUT 2011

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demandeur	SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DÉSHYDRATATION (SONODE)
Commune	Saint-Pierrebrouck
Objet	Demande d'autorisation d'exploiter un silo de stockage vrac de produits alimentaires (cossettes de chicorée)
Références	Dossier du 30/12/2010 et complété

En application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente en matière d'environnement, prévue à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le projet présenté ci-dessus est soumis à évaluation environnementale. L'avis porte sur la version de l'étude d'impact transmise dans le dossier rappelé en référence.

1. Présentation du projet

La Société NOUVELLE de DEshydratation (SONODE) est spécialisée dans le séchage et le stockage de produits agricoles et plus particulièrement de cossettes de chicorée. SONODE est le 2^{ème} producteur mondial de chicorée. La société emploie 4 personnes en CDI auxquelles il faut ajouter 20 à 24 saisonniers pendant la campagne entre octobre et mi-décembre.

Le projet de la société SONODE est de construire un silo de stockage vrac de cossettes de chicorée déshydratée sur son site de production. Les autres activités du site, déjà autorisées au titre des installations classées, resteront sans changement.

Le volume de stockage atteindra 24 000 m³. Il sera réalisé dans un silo plat. Les cossettes y seront entreposées avant d'être reprises pour emballage et expédition. Ce stockage relève de l'autorisation.

2. Qualité de l'étude d'impact

2.1 Résumé non technique

Le dossier contient un résumé non technique. Celui-ci énonce les impacts sur l'environnement sur chacun des compartiments. Ce résumé contient d'une part les impacts du nouveau projet mais aussi ceux du site déjà existant afin de faciliter la compréhension globale du fonctionnement du site et les liens avec le projet.

2.2 État initial, analyse des effets et mesures envisagées

Au regard des enjeux, le dossier a abordé, bien que parfois brièvement, les aspects majeurs de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Aspect géologique, hydrogéologique et relatif à l'eau

Le dossier aborde les contextes géologique et hydrogéologique du secteur d'étude. La principale nappe sous-jacente, est la nappe dite des sables du Landénien des Flandres, peu exploitable en matière de production d'eau potable, les captages d'alimentation en eau potable les plus proches étant situés à plusieurs kilomètres du site, qui n'est inclus dans aucun périmètre de protection réglementaire. La masse d'eau souterraine concernée est décrite au travers de données sur sa qualité et son objectif de qualité issues du SDAGE 2010-2015. Bien que ce ne soit pas évoqué dans le dossier, le site n'est pas implanté dans une aire d'alimentation de captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable.

Le dossier recense les usages de l'eau sur l'ensemble du site pour une bonne compréhension du fonctionnement des installations. Le projet en lui-même (silo de stockage) ne consomme pas d'eau. Ses seuls rejets d'eau sont des eaux pluviales : elles sont dirigées vers les bassins de décantation pour réutilisation ultérieure dans le process.

Le dossier présente une analyse des impacts du projet au regard du SDAGE et du SAGE du Delta de l'Aa. Les objectifs de ces documents intéressants le projet sont analysés.

	Concerné oui/non	Prise en compte	À approfondir
SDAGE 2010-2015	oui	oui	non
SAGE	oui	oui	oui

La compatibilité de l'activité et du projet d'extension avec les orientations et dispositions du SDAGE Artois-Picardie est examinée par le pétitionnaire, celui-ci concluant à une compatibilité avec le document, de par notamment un tamponnement et une réutilisation partielle des eaux pluviales, et l'absence de rejets d'effluents dans le milieu naturel.

Les objectifs du SAGE du Delta de l'Aa sont analysés, cependant, le dossier aurait pu conclure formellement sur le respect de l'ensemble des objectifs et la compatibilité du projet.

La vulnérabilité des aquifères au droit du site n'est pas directement évoquée. On notera que la nappe d'eau sous-jacente est protégée par une épaisseur d'argile estimée à plusieurs dizaines de mètres dans le dossier.

Le contexte hydrologique du secteur d'étude est également décrit au travers de données sur la masse d'eau superficielle concernée au sens du SDAGE Artois-Picardie, l'Aa s'écoulant à environ 1,5 km du site. Sa qualité actuelle et son objectif de qualité au sens du SDAGE y sont abordés.

Le secteur hydrographique à proximité immédiate du site, à savoir un réseau de wateringues, est évoqué dans le dossier.

Une carte des zones inondables est également jointe au dossier.

Aspect biodiversité

La société est implantée dans une ZNIEFF de type II. Les autres zones naturelles d'intérêt écologique les plus proches du site projet sont répertoriées dans le dossier. On notera que l'étude d'impact mentionne cinq ZNIEFF de type I, situées à des distances respectives de 3,1 à 5,7 kilomètres du site, tandis qu'une ZNIEFF de type II est recensée à 4,9 kilomètres du site.

Deux zones Natura 2000 sont en outre situées à des distances respectives de 6,7 et 15,6 km du site, et représentées sur une carte fournie au dossier. En vertu de cet éloignement et du type d'activité concerné par

la demande, le pétitionnaire conclut à une incidence nulle du projet sur les zones Natura 2000. Si cette analyse est extrêmement succincte, il pourra être considéré qu'elle constitue une évaluation des incidences Natura 2000, au sens de l'article R.414-23 du code de l'environnement. On regrettera simplement que le dossier n'évoque pas plus en détail l'éventualité de perturbations indirectes de l'activité, pouvant porter jusqu'à plusieurs kilomètres. Enfin, la présence à proximité immédiate d'un « espace à renaturer » au titre de la trame verte et bleue régionale, n'est pas évoquée dans le dossier.

Une note faune-flore sur les potentialités écologiques a été réalisée et jointe en annexe au dossier. L'état initial (à savoir une parcelle réservée à l'agriculture intensive) y est abordé. Le recensement des ZNIEFF y est intégré ainsi que des zones Natura 2000. La proximité des bassins y est soulignée. Ceux-ci sont considérés comme présentant une potentialité, notamment faunistique, plus élevée.

Un recensement faunistique et floristique est également joint au dossier.

Une description du paysage est jointe au dossier ainsi qu'une notice paysagère. On déplorera une description du contexte paysager du secteur projet très succincte et limitée. Celle-ci se limite à la vérification du respect des documents d'urbanisme.

Agriculture et consommation des terres agricoles

Le dossier précise que le projet se fait sur une parcelle de 19 100 m² auparavant réservée à l'agriculture intensive.

Le dossier aurait pu mettre en perspective cette surface au regard des surfaces agricoles utiles aux alentours.

Déplacements

Le flux de camions entrant et sortant du site figurent au dossier. Le dossier met en évidence l'intérêt du projet vis-à-vis de la réduction de ce flux de camions.

Santé et risques (air, bruit, déchets, GES)

Une étude de risque sanitaire est jointe au projet. Cette étude prend en compte l'ensemble des activités du site et pas seulement le projet. Elle intègre l'environnement proche du site dans son état des lieux. À noter que le site se situe à l'écart des agglomérations ce qui ne permet pas de s'appuyer sur les réseaux de mesures de pollutions existants.

À noter que le projet n'est à l'origine d'aucune émission canalisée ni dans l'eau ni dans l'air. Les seules émissions diffuses sont liées aux produits (émission des poussières de produits végétaux) et à la circulation routière ou des engins sur site.

Les émissions sonores de l'ensemble du site sont abordées dans le dossier. Des mesures de bruit y figurent. À noter que des dépassements des valeurs limites des émergences sont constatées. Le dossier propose un plan d'action pour les réduire.

3. Étude de dangers

3.1 Résumé non technique, représentation cartographique

Le dossier contient un résumé non technique de l'étude de danger. Les principaux enjeux en termes de risques technologiques y sont abordés dans une forme succincte, simple et claire.

3.2 Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Les potentiels de dangers du silo sont traités dans le dossier. Le choix retenu par l'exploitant, à savoir la construction d'un silo plat sans tour de manutention ni galerie de reprise est de nature à réduire les risques à un niveau bas.

3.3 Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers

De par la nature du projet de l'exploitant et du type de construction retenue les phénomènes dangereux sont très limités et ne sortent pas des limites du site.

3.4 Conclusion

L'étude de dangers a été réalisée conformément au code de l'environnement et proportionnellement aux enjeux.

4. Analyse des effets du projet sur l'environnement

4.1 Analyse des impacts

Par rapport aux enjeux étudiés, le dossier a présenté une analyse satisfaisante des impacts de l'activité sur les composantes environnementales qu'il est susceptible de concerner, à savoir les eaux superficielles ou souterraines, sols et sous-sols, par diffusion chronique ou déversement accidentel de polluants.

La société est alimentée en eau potable par le réseau public d'adduction pour les besoins domestiques, et par un forage existant pour les besoins du procédé. La consommation annuelle en eau de réseau est estimée à 300 m³ environ, et la consommation annuelle maximale en eau issue du forage ne dépasse pas, selon l'exploitant, les 9.000 m³ alloués par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter daté du 30 octobre 1997. L'exploitant annonce en outre une baisse de la consommation en eau du site après extension, due à la récupération partielle des eaux de toiture du silo de stockage.

Le nouveau bâtiment projeté ne sera pas à l'origine d'une activité ou d'une augmentation d'effectifs susceptibles d'être à l'origine de la production d'effluents industriels ou domestiques supplémentaires. L'activité n'est pas génératrice d'effluents dirigés vers le milieu naturel, les eaux usées domestiques étant traitées par un assainissement autonome, et les eaux pluviales réutilisées dans le process.

Concernant l'impact éventuel sur la faune et la flore du secteur projet, la demande est relative à la création d'un silo de stockage « plat » d'une surface de 2.400 m². Le pétitionnaire a fait réaliser une note sur les potentialités écologiques de la parcelle destinée à accueillir le silo. L'étude conclut à une absence de flore remarquable et de faune patrimoniale sur la future zone d'implantation du projet. Si certains habitats potentiellement intéressants (une haie, un bassin en eau, un fossé humide) ont été recensés dans le secteur, ils se situent en dehors du site projet, qui est une zone de culture agricole intensive.

Enfin, pour ce qui est de l'intégration paysagère du silo, le pétitionnaire a fait réaliser, dans le cadre du projet, une brève notice architecturale et paysagère fournie en annexe. Il y est mis en avant le respect des préconisations du PLU, avec une hauteur maximale au faîtage égale à 12 mètres, des murs extérieurs de couleurs sombres et mates, une toiture de couleur sombre, et l'implantation d'une haie végétale de 2 mètres de hauteur venant clôturer le site. Il sera requis de la part du demandeur que les espèces arbustives employées pour l'implantation de cette haie soient d'essences locales.

Il est fait état de l'absence de tout site classé, inscrit ou monument historique dans un rayon de 500 mètres autour du site SONODE.

Il pourra être considéré qu'au regard des enjeux, le dossier prend correctement en compte les incidences du projet sur l'environnement .

4.2. Justification du projet

Le dossier justifie parmi l'ensemble des solutions possibles concernant le stockage de cossettes de chicorée, le choix de retenir la construction in situ du bâtiment de stockage : réduction des émissions de gaz à effet de serre (réduction du flux de camions) et silo de type plat sans tour de manutention ni galerie afin de réduire les risques.

4.3. Mesures pour supprimer, réduire et si possible compenser

Le réseau d'assainissement du site est de type séparatif.

Les eaux pluviales de voiries et parkings, et le surplus d'eaux pluviales de toiture, sont dirigés vers des bassins de décantation existant sur le site, après passage par un filtre. Il est prévu la récupération partielle des eaux de toiture du silo de stockage, dans une cuve de 300 m³, pour le nettoyage à haute pression des installations.

Les eaux de process (nettoyage et déterrage des légumes) sont entièrement recyclées. Les terres collectées en fond de bassin sont recyclées et épandues en tant que sous-produits.

Les eaux usées sanitaires sont traitées par un assainissement autonome, le site n'étant pas relié à un réseau public d'assainissement. Les eaux de process, elles, sont dirigées vers les bassins de décantation du site SONODE et réemployées dans le process après décantation.

Concernant la prévention du risque de pollution accidentelle par déversement, le fioul est stocké sur rétention et le confinement des eaux d'extinction d'incendie est possible dans les bassins de décantation.

Enfin, la remise en état du site après exploitation est brièvement évoquée.

5. Conclusion générale

Par rapport aux enjeux présentés, le dossier a proposé une analyse qui pourra être estimée suffisante des impacts de l'activité sur les composantes environnementales qu'il est susceptible de concerner, à savoir principalement les eaux superficielles ou souterraines, les sols et sous-sols.

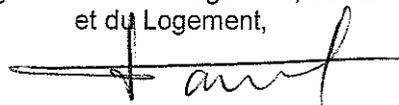
Le dossier déposé par l'exploitant justifie le choix des solutions retenues et l'intérêt du projet pour minimiser l'impact sur l'environnement :

- utilisation d'une parcelle agricole réservée jusqu'alors à l'agriculture intensive et sans potentialités écologiques remarquable,
- choix d'une localisation à proximité immédiate de l'usine afin de réduire les transports notamment par rapport à la situation actuelle,
- absence de rejets canalisés dans l'air et dans l'eau. Les eaux pluviales sont récupérées et recyclées dans le process. Les SDAGE et SAGE sont pris en compte.
- silo de type plat sans tour de manutention ni galerie afin de réduire les risques d'explosions de poussières.

Les impacts potentiels sont globalement identifiés et correctement traités. Il pourra être considéré, dans la mesure où sont engagées les mesures citées ci-dessus, que le dossier prend suffisamment en compte les incidences directes et indirectes du projet sur l'environnement.

Le dossier aurait cependant pu détailler davantage le plan d'action de lutte contre le bruit. En effet, des dépassements des émergences sont constatées.

Le Directeur Régional de l'Aménagement, de l'Environnement
et du Logement,



Michel PASCAL

